

# CD 10/11/22

## Présents : 8

Philippe POGU, Yves BOEHM, Lucas CHAPELOT (à partir de 20H), Jean-Pierre GEROMEY, Claudie GREVET, Mauricette JOLY, Sylvie MARCHESIN (jusque 20H), Vincent MAYER

## Absent excusé : 5

Virginie BLUM, Vincent FREY, Olivier GUENIN, Jean-Luc LEGALLAIS, Xavier WACK

## Table des matières

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du comité directeur du 13 octobre 2022 .....	1
2/ Grille de remboursement .....	1
3/ Préparation de l'Ordre Du Jour de la réunion du mardi 15 novembre 2022 .....	2
1/ Présentation et validation du calendrier 2023 mis à jour avec les départementales .....	2
2/ Actualités par commission .....	2
3/ Point Finance .....	2
4/ Questions diverses .....	2
4/ Délégation de compétence de la ligue vers les CDCO pour les départementales au CN .....	3

## 1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du comité directeur du 13 octobre 2022

Le compte-rendu de la réunion du comité directeur de la LGECO en date du 13 octobre 2022 est adopté à l'unanimité des présents.

## 2/ Grille de remboursement

Notre trésorier a créé ce document dans l'objectif de récapituler toutes les prises en charge financière de la LGECO. Elle sera communiquée aux clubs et CDCO prochainement et elle sera proposée aux votes en tant qu'annexe du règlement intérieur et financier de la LGECO lors de notre prochaine AG.

Elle est divisée en 4 parties : bénévolat, expertise, formation, jeunes.

Une des subtilités se trouve dans le fait qu'un stagiaire sur une départementale au CN n'est pas pris en charge par la ligue alors que le stagiaire sur un championnat de ligue est pris en charge par la ligue. Par contre, un expert encadrant le stagiaire sur une départementale au CN l'est.

*Compte-rendu de réunion - jeudi 10 novembre 2022*

Concernant les remboursements des experts, les 2 seuls cas où les experts ne sont pas pris en charge par la LGECO sont les suivants :

- Expert titulaire Départementale CN n'encadrant pas un stagiaire
- Expert stagiaire Départementale CN

La ligue laisse chaque CD et club décider de leur prise en charge des experts.

Un point de discussion a eu lieu au sujet de la prise en charge intégrale ou partielle des experts participant à un séminaire régional dans le cas où il se déroule en présentiel. Les membres présents ont unanimement décidé de prendre en charge totalement les frais de déplacement et les repas des experts qui se déplaceront.

### 3/ Préparation de l'Ordre Du Jour de la réunion du mardi 15 novembre 2022

#### 1/ Présentation et validation du calendrier 2023 mis à jour avec les départementales

Le calendrier sera présenté afin de voir s'il est complet et de le compléter si nécessaire. Puis, il sera validé collectivement.

Rappel des délais pour l'inscription des courses au CN à l'agenda fédéral : 30 novembre 2022

Rappel de la règle des experts à rendre selon le type d'organisation et de communiquer leur nom et projet d'expertise le plus rapidement possible

#### 2/ Actualités par commission

##### A/ Cartographie

Préciser le délai pour la déclaration des projets cartographiques pour l'année 2023 : 30 novembre 2022

##### B/ Jeunes

Expliquer les raisons de l'annulation du RDE des 3 et 4 décembre 2022 et annoncer l'invitation par la Ligue Ile de France à un RDE le week-end des 10 et 11 décembre 2022.

Faire un appel à candidature pour l'organisation d'un week-end GREF les 27, 28 et 29 mai 2023.

Evoquer le stage de détection qui aura lieu en avril 2023. Le gite est pré-réserver.

##### C/ Formation

La commission fera le point sur les formations mises en place et celles à venir.

#### 3/ Point Finance

Le trésorier fera un point sur les finances de la LGECO avec un budget à l'équilibre malgré la baisse de subvention de la Région Grand-Est et présentera le document récapitulatif des remboursements LGECO.

#### 4/ Questions diverses

#### 4/ Délégation de compétence de la ligue vers les CDCO pour les départementales au CN

Suite à la réunion Lorraine pour les échanges d'experts pour les départementales au CN, la question de la délégation de compétence discutée lors de notre dernier CD a été abordée par le CDCO88.

Nous rappelons donc que nous avons bien pris note de cette précision à apporter dans notre règlement. Le transfert de compétence pour les expertises des départementales au CN de la ligue vers les CDCO sera explicitée dans le règlement des compétitions. La commission pratique sportive travaille actuellement sur ce sujet. Le règlement amendé de cette précision sera voté en AG.

Concernant la partie prise en charge, une précision sera faite dans le règlement intérieur et financier et sera aussi présentée puis votée en AG.

Le 10/11/2022

Le président

Le secrétaire général

Philippe POGU

Vincent MAYER